



**CONSEIL
DE QUARTIER**
DES JÉSUITES

**7^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Lundi le 14 novembre 2022 19 h,
Salle de la Cité du Bureau d'arrondissement de Charlesbourg
160, 76^e Rue Est**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M ^{me} Anne Deblois	Vice-présidente
M. Michel Voisard	Trésorier
M. David Khayat	Administrateur
M ^{me} Catherine Savoie	Administratrice
M ^{me} Érika Neptune	Secrétaire

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, District de Louis XIV
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Michel-Marie Bellemare.

1 citoyen était présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont ouvre l'ouverture de l'assemblée à 19h02. Il souhaite la bienvenue au nouveau secrétaire à la rédaction, monsieur Simon Côté.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose de déplacer le point 6 avant le point 5. Monsieur David Khayat seconde la proposition. Le point 5 devient donc « Période d'intervention des conseillers municipaux » et le point 6 devient « Dossiers du conseil de quartier. »

M. Jean-Pascal Dumont lit l'ordre du jour avec les modifications apportées.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2022	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal	19 h 10
5. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 20
6. Dossiers du conseil de quartier	20 h 00
• Plan d'action 2023-2026 du conseil de quartier	
• Programme de soutien à la mobilisation de la sécurité soutière	
7. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 50
8. Correspondance et trésorerie	21 h 05
9. Divers	21 h 15
10. Levée de l'assemblée	21 h 20

Sur la proposition de madame Catherine Savoie, appuyé par madame Anne Deblois il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2022

Monsieur Jean-Pascal donne quelques minutes à l'assemblée pour la lecture du procès-verbal.

Outre quelques fautes à corriger, madame Érika Neptune soulève que madame Catherine Savoie avait été citée, mais que son nom n'avait pas été indiqué. M^{me} Catherine Savoie répond qu'elle ne s'était pas présentée au moment où elle a fait son intervention, alors qu'elle était dans l'assistance.

Messieurs Jean-Pascal Dumont et Michel Voisard soulèvent que cette information est présente dans le rapport envoyé par monsieur Ernesto Salvador Cobos, puisque qu'il s'agit d'un verbatim.

Monsieur Dumont propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par monsieur David Khayat.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Michel Voisard demande si monsieur Ernesto Salvador Cobos a eu des nouvelles sur la présentation du RTC. Celui-ci indique qu'il croit avoir reçu une réponse, mais qu'il veut valider cette information.

Au sujet de la consultation de la dernière assemblée, M. Michel Voisard soulève auprès de madame Marie-Pierre Boucher et de M. Ernesto Salvador Cobos qu'au moment de l'émission d'un avis du conseil de quartier, les citoyens ont 7 jours, après l'avis du conseil du quartier, pour participer au processus de consultation. Il leur émet ensuite le souhait que ces réponses soient reçues avant l'émission d'un tel avis à l'avenir.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos lui répond que ce délai provient de la nouvelle politique adoptée par la ville en réaction avec la situation d'urgence sanitaire, au moment où les consultations étaient écrites. Il ajoute que, maintenant que la situation d'urgence est passée et que les citoyens peuvent maintenant se présenter, ces commentaires écrits sont surtout utiles pour connaître l'opinion de ceux qui ne peuvent se présenter aux consultations. Il précise aussi que l'obligation de la ville est de tenir la consultation et de demander l'opinion du conseil de quartier. Enfin, il ajoute que les convocations aux assemblées sont maintenant envoyées deux semaines à l'avance afin de donner aux citoyens le temps de s'informer et de se présenter aux consultations.

Toutefois, M. Ernesto Salvador Cobos et madame Marie-Pierre Boucher ont indiqué qu'ils étaient ouverts à l'idée de modifier cette façon de faire pour que le conseil puisse recevoir ces commentaires écrits avant que le conseil de quartier émette leur avis. M. Ernesto Salvador Cobos a dit qu'il allait en parler avec l'équipe de l'interaction citoyenne de la Ville.

À la suite de ces réponses, M. Jean-Pascal Dumont demande s'il y aura un processus référendaire sur le sujet de la dernière assemblée. M^{me} Maire-Pierre Boucher répond qu'ils n'en sont pas encore rendus à ce point, mais que les trois élus de l'arrondissement vont en parler en plénière. Elle explique que ces derniers vont étudier les commentaires qui ont été reçus (dont ceux présents dans le rapport envoyé par monsieur Ernesto Salvador Cobos sur la consultation de la dernière assemblée) ainsi que sur les démarches faites par l'administration municipale. M^{me} Maire-Pierre Boucher conclut en disant que la décision sera prise durant le prochain conseil d'arrondissement, à savoir si la Ville va de l'avant ou s'il y aura des conditions préalables à l'accord au projet.

M. Michel Voisard demande alors si la décision de passer au référendum peut se prendre avant. M^{me} Maire-Pierre Boucher répond que le conseil d'arrondissement doit d'abord prendre la décision d'accepter la demande du promoteur pour amorcer le processus qui mènerait vers un référendum.

M. Michel Voisard demande alors quels citoyens pourront s'exprimer si un référendum devait avoir lieu. M. Ernesto Salvador Cobos lui répond qu'il s'agit des citoyens qui vivent dans la zone concernée par le projet et ceux qui vivent dans les zones contiguës. De plus, il ajoute, sous toute réserve, que 12 citoyens de ces zones doivent faire demande, pour ouvrir le registre, qui est la première étape du processus référendaire.

M^{me} Érika Neptune demande s'il est simple pour les citoyens de faire cette demande et si ce processus est long. M^{me} Maire-Pierre Boucher répond qu'ils doivent signer cette demande en personne pour ouvrir le registre. Par la suite, en réaction à une question de monsieur David Khayat, M. Ernesto Salvador Cobos décrit les différentes étapes entre l'ouverture du registre et la tenue d'un référendum.

Madame Catherine Savoie demande alors pourquoi ces différentes étapes sont nécessaires, alors qu'elle juge que la demande d'ouverture du registre devrait être suffisante pour montrer l'intérêt des citoyens à cette question. M. Ernesto Salvador Cobos concède que ces démarches sont compliquées, mais lui et M^{me} Maire-Pierre Boucher mentionnent que, souvent, à la suite d'une ouverture de registre, soit les élus régissent à cette mobilisation en retirant leur appui, soit les promoteurs retirent leur projet, sentant que l'opinion des citoyens est en défaveur de celui-ci.

Dans un autre ordre d'idée, Monsieur Jean-Pascal Dumont, au sujet de la séance du 24 octobre, demande à monsieur Ernesto Salvador Cobos à ce que le promoteur et l'urbaniste soient placés autrement, soit en face des citoyens et plus près de l'écran, afin d'éviter de donner une perception d'opposition face au citoyen.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos dit qu'il en a pris note et qu'il fera des tests la prochaine fois. M^{me} Marie-Pierre Boucher propose aussi à ce que les citoyens puissent être placés plus près.

Ensuite, M. Jean-Pascal Dumont commente que l'urbaniste aurait dû mentionner dès le départ qu'un agrandissement était possible, mais seulement à des fins commerciales. Il croit que cela aurait changé la nature du débat et celle des questions qui ont été posées. Il précise aussi que ce commentaire était spécifiquement destiné à l'urbaniste concerné.

M. Jean-Pascal Dumont demande à madame Érika Neptune et à madame Anne Deblois si elles voulaient faire d'autres suivis sur le procès-verbal. Madame Érika Neptune répond que non et Mme Anne Deblois dit qu'elle a eu réponse à ses questions sur les démarches citoyennes.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

5.1 Collecte des résidus alimentaires

Madame Marie-Pierre Boucher parle de la collecte des résidus alimentaires et précise qu'elle commencera en décembre pour Charlesbourg.

Elle explique que chaque citoyen va recevoir, au pied de leur porte, une poubelle contenant des sacs et des instructions. Elle précise que ceux-ci recevront ces contenants, peu importe leur nature de leur lieu de résidence, puisqu'ils seront distribués en faisant du porte à porte.

Elle ajoute que le processus a été simplifié en regard des expériences qui ont été faites au préalable. Ainsi, elle explique que ces bacs devront recueillir seulement du contenu qui est comestible. Elle raconte aussi que, une fois le citoyen sera plus habitué (soit dans 1 ou 2 ans), d'autres matières pourront être ajoutées dans les sacs.

La conseillère municipale précise également que les détritiques seront jetés dans les sacs mauves fournis, qui seront eux-mêmes jetés dans le même conteneur déjà utilisé par les citoyens et que le tri se fera à l'usine de biométhanisation. Elle explique que cette démarche a été choisie à la suite de la rétroaction des citoyens durant l'expérience et pour adapter la démarche aux blocs appartements.

En réaction à interrogation de Monsieur Jean-Pascal Dumont, la conseillère municipale précise que la collecte sera hebdomadaire, comme c'est le cas pour la collecte des ordures.

Monsieur David Khayat demande comment les citoyens pourront se procurer d'autres rouleaux de sacs. M^{me} Marie-Pierre Boucher que ce sera « dans les arrondissements », (notamment à Charlesbourg) et dans d'autres lieux, comme les bibliothèques (dans les autres arrondissements de la ville). Elle précise, en réaction à une intervention de M. David Khayat, qu'il est difficile de se procurer ces sacs dans les commerces.

5.2 Sommet des aînés

En lien avec le sommet des aînés, qui a eu lieu durant la semaine en cours, madame Marie-Pierre Boucher parle des actions mise en place à la suite de celui-ci. Elle mentionne d'abord un projet pilote où la ville mettra en place un « bureau du 211 » à Place Fleur-de-Lys, afin de constituer un milieu physique pour les aînés afin qu'ils puissent être en présence d'une personne qui pourra répondre à leurs questions.

Elle mentionne ensuite un projet pilote de déneigement communautaire, qui sera d'abord testé à Saint-Roch et à Saint-Sauveur dans des rues ciblées. Ainsi, elle explique que les entrées des résidences des personnes âgées seront déneigées afin de leur permettre de sortir. La conseillère ajoute que ce déneigement se fera d'abord en collaboration avec un organisme communautaire (qui ont lancé le projet), mais que la Ville explorera d'autres façons de faire par la suite.

5.3 Appels de l'amitié

Madame Marie-Pierre Boucher mentionne que les « appels amitiés » auprès des personnes plus vulnérables vont continuer avec le même organisme qui en était responsable.

5.4 Aménagement de terrains de pickle ball (tennis léger) dans tous les arrondissements

Madame Marie-Pierre Boucher annonce que tous les arrondissements auront leur terrain de *pickle ball*. Elle mentionne que c'est *Les Loisirs du Jardin* qui ont décidé d'assumer la gestion de ces terrains, mais que la Ville apportera son soutien pour que ces installations soient conformes aux normes. Elle ajoute qu'une fois que les terrains seront ouverts dans tous les arrondissements, deux arénas seront mis en place l'été pour que les citoyens puissent y jouer en temps de pluie.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande si les arénas seront dédiés seulement au *pickle ball* et M^{me} Marie-Pierre Boucher répond à l'affirmative. Ensuite, madame Catherine Savoie la questionne alors sur la pertinence de lieux couverts puisque les principaux adeptes de ce sport sont généralement en voyage durant l'hiver. Madame

Marie-Pierre Boucher répond qu'à long terme, la Ville vise la création d'un centre multifonctionnel où d'autres sports y seraient pratiqués (curling et autres). La conseillère municipale mentionne au passage l'augmentation des heures de services de certaines patinoires, qui seront ouvertes de jour. Elle donne en exemple, pour Charlesbourg, la patinoire *Goretti*.

Elle conclut ce point en mentionnant que le nombre de sentiers pédestres damés en hiver sera augmenté à la suite de demandes des citoyens allant en ce sens.

5.5 Logements accessoires

À ce sujet, madame Marie-Pierre Boucher mentionne qu'« on est vraiment en train de travailler sur la réglementation pour [rendre la création des logements accessoires] possible ». Madame Catherine Savoie demande quels sont les échéanciers pour la modification de la réglementation permettant leur création. M^{me} Marie-Pierre Boucher répond qu'elle souhaite que ce soit terminé avant été. À la suite d'une intervention de madame Anne Deblois, elle explique aussi que cet échéancier permettra aux citoyens intéressés de faire leurs demandes et communiquer le type de projet immobilier qu'ils souhaitent.

Madame Catherine Savoie demande alors si la création d'une réglementation sur la densification qui s'en suivra modifiera certains règlements déjà en place. M^{me} Marie-Pierre Boucher répond « qu'ils » sont en train de voir comment simplifier celle-ci afin de limiter les dérangements que ces installations pourraient causer. Madame Catherine Savoie répond alors qu'il existe des manières de faire pour rendre ces changements plus acceptables. À cela, M^{me} Marie-Pierre Boucher réplique, en citant la rétroaction qu'elle reçoit des citoyens, que tout changement qui implique une densification apporte son lot de plaintes.

5.6 Conférence sur le déneigement

Madame Marie-Pierre Boucher commence en parlant de la rétroaction sur l'expérience de déneigement qui a été tentée l'an dernier. Elle résume ce qui avait été fait : la Ville avait décidé de précéder au déneigement à l'avance en prévision d'une averse de verglas. Elle précise que l'expérience n'a été réalisée qu'une seule fois et que les résultats n'ont pas été ceux espérés.

Madame Érika Neptune demande si de telles expériences seront faites cette année. M^{me} Boucher répond qu'elle ne le sait pas.

Pour finir, elle mentionne une volonté d'améliorer ces services, notamment en ce qui a trait au déneigement des trottoirs et des pistes cyclables. En réaction à une question de madame Catherine Savoie, elle précise que certains tronçons cyclables ont déjà été visés, mais que ce nombre ira en augmentant.

5.7 Période de questions

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions. Monsieur David Khayat, demande si le parc entre les rues Talmont et Pradier appartient à la Ville. Monsieur Ernesto Salvador Cobos effectue alors des recherches et répond que ce terrain appartient bien à la Ville. M. David Khayat demande si on envisage d'aménager ce terrain. En guise de réponse, M^{me} Marie-Pierre Boucher se questionne à savoir pour quelle raison cet endroit n'est pas aménagé. À titre d'exemple, elle exprime l'hypothèse que le terrain pourrait être contaminé. Elle termine en disant qu'elle fera des vérifications pour connaître les intentions de la Ville et promet de revenir avec des réponses.

Sur un autre sujet, madame Catherine Savoie demande ce qu'il est advenu du « *skate park* du Patro ». M^{me} Marie-Pierre Boucher répond qu'il devrait être reconstruit pour 2024. M^{me} Catherine Savoie demande donc si des démarches liées à sa reconstruction ont été démarrées. M^{me} Marie-Pierre Boucher répond que ce n'est pas encore le cas.

De son côté, monsieur Michel Voisard pose une question sur le projet d'aménagement au coin Henri-Bourassa et 16^e rue, à savoir si le conseil d'arrondissement s'est prononcé sur la question. M^{me} Marie-Pierre Boucher et monsieur Ernesto Salvador Cobos répondent que ce projet a été approuvé. Madame Érika Neptune demande ensuite à quel moment il sera construit et monsieur Ernesto Salvador Cobos répond qu'il ne le sait pas. Madame Marie-Pierre Boucher précise qu'elle talonne l'entreprise Gagné Transport : elle dit en effet recevoir beaucoup de commentaires en raison de la quantité de camions qui y sont présents. Elle invite aussi l'assemblée à mentionner la présence de ces véhicules au numéro 311.

Sur cette situation, M. Michel Voisard fait état de la réponse qu'il a reçue, qui fait mention de l'entente avec la « compagnie » mentionne que les camions peuvent stationner dans la rue du Grandpuit. Toutefois, il ajoute que cela va créer un problème, puisque cette entente va limiter le nombre de stationnements disponibles le soir. M^{me} Marie-Pierre Boucher précise toutefois qu'une fois le projet construit, ces camions ne pourront plus se stationner à cet endroit.

Pour sa question, Monsieur Jean-Pascal Dumont demande si, en lien avec la sortie du maire Bruno Marchand au sujet des avenues commerciales, des commerces de Charlesbourg ont manifesté leur intérêt. M^{me} Marie-Pierre Boucher répond à la négative. Elle mentionne que Charlesbourg a besoin de travailleurs et que des discussions avec monsieur Jonathan Julien (député provincial de Charlesbourg) ont été entamées sur le sujet. Selon elle, il vise à créer une communauté d'affaire, ce qu'elle juge comme un « bon pas » alors qu'il n'y a pas, pour le moment, de tissu économique dans le secteur. À cet effet, elle estime qu'elle verrait l'avenue commerciale sur la 1^{ère} avenue et le secteur du Trait-Carré.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'il y a d'autres questions.

À ce moment, monsieur Ernesto Salvador Cobos revient sur un point précédent en lien avec la question du RTC et dicte la réponse reçue en présence de madame Marie-Pierre Boucher¹. Elle promet de faire des démarches à ce sujet.

M^{me} Marie-Pierre Boucher quitte l'assemblée.

6. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

6.1 Programme de soutien à la mobilisation de la sécurité routière

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande à madame Catherine Savoie si un suivi a été fait en lien avec ce programme. Elle lui répond que non.

M. Jean-Pascal Dumont, à la suite de demandes des citoyens pour des pancartes permettant de faire ralentir la circulation dans les zones chaudes, a demandé une soumission auprès de la compagnie *Affiché*. Il indique qu'un devis pour 50 pancartes revient au montant de 1 034,78 \$. M^{me} Catherine Savoie demande ensuite de quel type de pancartes il s'agit et le président de l'assemblée répond qu'il s'agit de celles qui indiquent « Merci de ralentir ». Il précise aussi qu'il s'agit du montant total, en réaction à une question de madame Anne Deblois.

M. Jean-Pascal Dumont interpelle ensuite monsieur Michel Voisard, qui répond qu'il a reçu une réponse de la représentante du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu. Celui-ci dit qu'ils n'ont pas besoin de l'aide du Conseil de quartier cette année. De son côté, la représentante du conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins a répondu « qu'ils peuvent prendre ce qu'on peut leur donner ». M. Jean-Pascal Dumont rappelle qu'ils ont « jusqu'au 30 novembre pour déposer [le programme de soutien] ». Pour le projet de cirque, il indique qu'ils vont attendre le suivi de madame Catherine Savoie avant de prendre une décision.

RÉSOLUTION 22-CA-62

Après discussions, Monsieur Dumont propose que le Conseil de quartier des Jésuites dépose un projet de programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière. « Ce projet [...] touchera une initiative ou plus du Conseil de quartier des Jésuites et une initiative du conseil d'établissement de l'école des Deux-Moulins ».

La résolution est appuyée par monsieur David Khayat et adoptée à l'unanimité.

¹ Voir Annexe I

- Plan d'action 2023-2026 du Conseil de quartier des Jésuites
Monsieur Jean-Pascal Dumont propose de joindre à ce procès-verbal le projet de plan d'action 2023-2026 du Conseil de quartier des Jésuites tel qu'il a été transmis par courriel².

Cette proposition est appuyée par madame Catherine Savoie et adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Il n'y a pas de question ou commentaires des citoyens.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Monsieur Jean-Pascal Dumont fait le suivi d'un message de monsieur Michel Lagacé. Il indique que l'assemblée d'organisation du Conseil de quartier d'Orainville aura lieu le 13 décembre à 19h, au Centre Communautaire du Jardin, situé au 4225, rue des roses. Dans ce même message, M. Michel Lagacé invite les membres du CQJ à partager la nouvelle sur les médias sociaux et les invite à y participer comme administrateurs.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos présente l'annonce de la création de ce conseil sur le site de la Ville. Il mentionne que la diffusion de la nouvelle sera aussi faite la semaine prochaine par la distribution de prospectus en porte à porte. De plus, il ajoute que celle-ci se fera dans tout le quartier, en réponse à la question posée par madame Catherine Savoie. Il indique aussi que leur première rencontre régulière aura lieu en janvier.

Au sujet de la trésorerie, monsieur Michel Voisard mentionne que le compte actuel s'élève à 621,28 \$. Il mentionne que l'École des Deux-Moulins a réglé leur problème de dépôt, en réponse à une question de M. Jean-Pascal Dumont. Il indique aussi l'achat d'un carnet de chèques et le paiement au registraire.

RÉSOLUTION 22-CA-63

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose le vote aux correspondances de la soirée. Il propose d'octroyer 100,00\$ à monsieur Simon Côté pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du 14 novembre 2022. La proposition est secondée par madame Anne Deblois. Elle est adoptée à l'unanimité.

² Voir Annexe II

RÉSOLUTION 22-CA-64

Il propose ensuite d'octroyer 27,19 \$ pour monsieur Michel Voisard pour l'achat des collations pour la présente séance du 14 novembre 2022. La résolution est appuyée par madame Érika Neptune et adoptée à l'unanimité.

9. DIVERS

Monsieur Jean-Pascal Dumont invite les membres de l'assemblée à prendre acte du courriel de monsieur Ernesto Salvador Cobos envoyé à 15h24. Il explique qu'il s'agit de la réponse de la Ville sur la Résolution 22-CA-40 prise sur le projet résidentiel du 7650 boulevard Henri-Bourrassa, soit le projet mentionné plus tôt par monsieur Michel Voisard. Il annonce que cette réponse sera jointe au présent procès-verbal³. Il mentionne enfin que des questions pourront être posées à madame Marie-Pierre Boucher à ce sujet lors de la prochaine séance.

Le président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont d'autres éléments en divers. Personne n'a d'élément à ajouter.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée. La proposition est appuyée par madame Erika Neptune et adoptée à l'unanimité. M. Jean-Pascal Dumont remercie l'assemblée de leur présence.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M^{me} Érika Neptune.

SIGNÉ

SIGNÉ

M. Jean-Pascal Dumont, président

M^{me} Érika Neptune, secrétaire

³ Voir Annexe III

ANNEXE I : RÉPONSE DU RTC

Extrait :

Bonjour monsieur Salvador Cobos,

Tel que mentionné dans nos échanges précédents, le RTC va à la rencontre des citoyens et des élus à certains moments et selon la nature du projet mais il ne participe pas aux rencontres des conseils de quartiers.

Cependant, le RTC a rencontré les élus municipaux au printemps et en début d'été pour expliquer comment fonctionnait le RTC et discuter des futurs projets. Lors de la rencontre avec les élus de Charlesbourg, on nous a questionné sur le nouveau service Flexibus qui fait du transport à la demande. Flexibus est présentement destiné à desservir des quartiers précis de la couronne du territoire où le RTC offre moins de fréquence de par l'achalandage. Éventuellement son offre de service pourrait s'étendre mais pas à court terme.

Considérant le contexte particulier des ressources limitées, ressources humaines et financières, le RTC ne prévoit pas ajouter de service à court terme sur aucune partie de son territoire. Il travaille présentement à préparer un réseau de transition pour maintenir la mobilité des citoyens qui doivent continuer à se déplacer vers les quartiers centraux où les travaux du tramway débutent. Considérant l'ampleur des travaux, le RTC devra déplacer son service et s'assurer de bien informer la clientèle et les citoyens sur les ajustements.

Si toutefois le Conseil de quartier a des questions plus précises, je vous invite à nous les partager et il nous fera plaisir d'y répondre.

Cordiales salutations.

Plan action du conseil de quartier des Jésuites

PLAN ACTION 2022-2026		
SPHÈRE 1 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER DES JÉSUITES		
OBJECTIFS	MESURES	ACTIONS
<p>1.1 Harmoniser le partage de la voie publique afin de favoriser la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes</p>	<p>Appuyer les initiatives favorisant le respect des limites de vitesse par les automobilistes, une signalisation routière claire et visible, et adaptée à toutes les catégories d'âges, un éclairage adéquat des rues et l'aménagement de trottoirs.</p>	<p>Identifier des secteurs problématiques où la signalisation peut être améliorée selon des enjeux de sécurité et soumettre des propositions de changement</p> <p>Faire le suivi de ces demandes de changement concernant l'adaptation de la signalisation</p>
<p>1.2 Améliorer la sécurité dans les zones scolaires du quartier</p>	<p>Appuyer les initiatives des écoles du quartier pour améliorer la sécurité des corridors scolaires et de l'environnement immédiat des écoles primaires, secondaires et collégiales, ou pour sensibiliser les enfants à la sécurité.</p>	<p>Appui financier et appui des initiatives.</p>

<p>1.3 Faciliter la mobilité durable et active des citoyens.nes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives pour augmenter le nombre de pistes cyclables dans le quartier; -Soutenir la mise à niveau des trottoirs pour la sécurité des piétons et le déplacement des familles et personnes à mobilité réduite; Supporter l'accélération de l'implantation du service du RTC ÀVélo dans le quartier 	
<p>1.4 Bonifier la canopée urbaine et la qualité des espaces verts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de verdissement : plantation d'arbres et embellissement avec bacs à fleurs et aménagements comestibles; - Améliorer et augmenter le mobilier urbain dans les espaces verts du quartier. 	<p>Faire le suivi des actions de la Ville en matière de gestions des espaces verts non exploités/aménagés du quartier</p>

SPHÈRE 2 — SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER

2.1 Stimuler la qualité de vie de quartier et le maillage intergénérationnel	Supporter les initiatives des organismes communautaires et des citoyens.e.s en ce sens.	
2.2 Solidifier les liens entre les organismes de Charlesbourg, le conseil de quartier et l'arrondissement pour favoriser la concertation locale et le tissu social.	<ul style="list-style-type: none">-Utiliser les réseaux sociaux pour favoriser le partage d'information et la concertation;- Favoriser la présentation des projets des organismes lors des assemblées du conseil de quartier;	

SPHÈRE 3 : METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT LOCAL

3.1 Soutenir l'entrepreneuriat local et une pluralité de commerces de proximité	<ul style="list-style-type: none">-Appuyer la mise en place d'un regroupement des entreprises de Charlesbourg-Identifier un leader qui pourrait favoriser ce regroupement et agir comme lien avec le Conseil de quartier et les élus	
--	---	--

SPHÈRE 4 : STIMULER LA PARTICIPATION CITOYENNE

<p>4.1 Amplifier le rayonnement du conseil de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux administrateurs du Conseil de quartier tant que tous les postes n'auront pas été pourvus; Augmenter la présence des citoyens.nes. aux assemblées mensuelles du conseil de quartier; - Alimenter la page FB du Conseil et augmenter sa fréquentation par des invitations ciblées aux organismes communautaires du quartier. - Informer le Journal Metro des orientations stratégiques du Conseil et de son plan d'action 2022-2023 	<p>Augmenter le nombre de publications sur les réseaux sociaux ainsi que les partages</p> <p>Augmenter le nombre de « followers » sur les réseaux sociaux</p> <p>Participer aux activités des autres organismes communautaires dans le quartier (au moins 2)</p>
<p>4.2 Stimuler les communications par différents canaux entre les citoyens.nes. et le conseil de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le conseil de quartier; - Relayer les besoins des citoyens concernant l'aménagement des parcs, artères et secteurs commerciaux, et la protection des espaces verts. 	

<p>4.3 Écouter les besoins et enjeux des citoyens.nes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les préoccupations des citoyens.nes par le biais de leurs demandes, plaintes et pétitions lorsque ces dernières sont estimées légitimes - Obtenir périodiquement de la Ville une compilation des demandes et plaintes logées par les citoyens du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l'attention du conseil de quartier.
<p>4.4 Collaborer avec les autres conseils de quartier sur les enjeux communs</p>	<p>À définir</p>	

ANNEXE III : RÉPONSE DE LA VILLE À LA RÉOLUTION 22-CA-40

Extrait :

De : **Salvador Cobos, Ernesto (IC-DIR)**

[...]

Date: lun. 14 nov. 2022 à 15:24

Subject: Complément d'information sur votre demande concernant le projet résidentiel 7650, boul. Henri-Bourassa

[...]

Bonjour à tous et à toutes,

Je vous transmets ci-bas la réponse de la Ville en rapport avec votre résolution CQJ-22-CA-40 concernant le projet résidentiel au 7650, boul. Henri-Bourassa. La réponse fait référence à l'analyse sur la gestion de la circulation et du stationnement dans les rues avoisinantes que vous avez demandée.

Le projet.

Construction d'un immeuble de 32 logements sur un terrain vacant au 7650, boulevard Henri-Bourassa. Le projet de 4 étages prévoit 32 cases de stationnement réparties sur deux étages. Les deux accès au stationnement se feront via la rue de Grandpuits qui relie le boulevard Henri-Bourassa et la 76^e Rue Est. La rue de Grandpuits n'est pas raccordée à une rue résidentielle au nord de la 76^e Rue Est.

Particularité du secteur.

Le projet va s'implanter dans un secteur avec plusieurs particularités et enjeux de mobilité dont les plus importants sont :

- Proximité Cégep Limoilou (campus Charlesbourg) : La présence du Cégep augmente l'occupation du stationnement sur rue lors des heures de cours. La 76^e Rue Est est un des principaux axes pour accéder au cégep ce qui provoque une forte augmentation des débits en heures de pointe.
- *Intersection de deux axes majeurs: Le boulevard Henri-Bourassa et la 76^e Rue Est ont de forts débits de circulation, car ce sont deux artères permettant de rejoindre les autoroutes Laurentienne (73) et Félix-Leclerc (40).*

Circulation.

Le nouveau projet générera approximativement 200 nouveaux déplacements journaliers (DJMA). La forte majorité des déplacements se répartiront entre le boulevard Henri-Bourassa (vers Louis-XIV ou vers l'autoroute Félix-Leclerc) et la 76^e rue Est (40%). En heures de pointe, ce seront 11 véhicules le matin et 15 véhicules l'après-midi qui s'ajouteront aux débits actuels. 60% de ces véhicules emprunteront le boulevard Henri-Bourassa et 40% la 76^e Rue Est. Les déplacements générés auront peu ou pas d'impact sur les rues résidentielles adjacentes tel que la 77^e la 78^e Rue Est et la rue Dumesnil.

Considérant la dimension du projet de 32 logements au 7650, boulevard Henri-Bourassa, peu d'impact est à prévoir sur la circulation dans le secteur. Aucune modification n'est donc envisagée pour la gestion de la circulation ni des mesures de mitigation.

Stationnement sur rue.

L'analyse a été réalisé à l'intérieur du quadrilatère dans lequel le projet résidentiel s'insère, formée du boulevard Henri-Bourassa (ouest), la 78^e Rue Est (nord), la 3^e Avenue Est (est) et la 74^e Rue Est (sud).

Le stationnement sur rue est contrôlé sur l'ensemble des rues du secteur compte tenu notamment de la proximité du Cégep Limoilou (campus Charlesbourg) qui génère une forte occupation. Ainsi, afin d'assurer la fluidité, la sécurité des usagers et l'entretien de la chaussée, le stationnement est :

- *Interdit sur la majorité des rues du secteur par le principe de l'alternance de 8h à 16h, du lundi au vendredi;*
- *Interdit sur la 76^e Rue Est par le principe de l'alternance en avant-midi et après-midi, du lundi au vendredi;*
- *Limité à 60 minutes sur une partie de l'avenue Dumesnil, de 9h à 17h, du lundi au vendredi;*
- *Interdit en tout temps ou limité à 60 minutes de 8h à 16h, du lundi au vendredi sur une grande partie de la rue de Grandpuits*

Dans le quadrilatère du projet, le taux d'occupation du stationnement sur rue est :

- élevée de jour la semaine, de l'ordre d'environ 75%, dû surtout à la présence accrue des étudiants du Cégep, de quelques résidents et usagers du RTC. Il est à noter que sur la rue de Grandpuits et Dumesnil, entre la 76^e Rue Est et la 77^e Rue Est, le stationnement est surtout occupé par des employés et des véhicules d'entreprise
- *Très faible le soir, la nuit et le jour la fin de semaine, à moins de 10%. Les véhicules sont majoritairement concentrés sur la rue de Grandpuits et Dumesnil, entre la 76^e Rue Est et la 77^e Rue Est (employés et des véhicules d'entreprise), donc à proximité du projet, et sur la 78^e Rue Est, près du boulevard Henri-Bourassa*

Maintenant, le nombre de cases de stationnement prévu au projet résidentiel est inférieur aux nombres de cases nécessaires selon les moyennes du secteur avec un manque à combler estimé de 10 cases. Cette situation induira une légère hausse de l'occupation du stationnement sur les rues Dumesnil et de Grandpuits. Il est à noter que cette occupation par les futurs résidents se fera principalement pendant la période du soir, de la nuit et de la fin de semaine, soit à des périodes où l'offre de stationnement sur rue est grande.

Advenant le cas où le taux d'occupation du stationnement sur rue de jour, la semaine deviendrait saturé, une première mesure envisagée pour augmenter l'offre serait de convertir la zone de stationnement limitée à 60 minutes de 11 cases de stationnement sur la rue Dumesnil très peu utilisée, à proximité du projet résidentiel, en une zone où le stationnement ne serait interdit que les mardis et jeudis, de 8h à 16h (principe de l'alternance).

G. Gagné Transport.

Voici l'entente convenue en janvier 2020 avec l'entreprise concernant la circulation des camions et l'occupation du stationnement sur rue. Un rappel auprès de l'entreprise a été fait février 2022 :

- La circulation des camions doit se faire sur la rue de Grandpuits ou la 76^e Rue Ouest pour rejoindre directement le boulevard Henri-Bourassa, à l'exception des camions qui doivent faire le plein d'essence ou se stationner sur le site à 45 degrés le long de l'av. Dumesnil : ceux-ci doivent circuler sur la 78^e Rue Est puis l'avenue Dumesnil afin d'éviter des manœuvres de recul dangereuses;

- *Ne plus réaliser des manœuvres de recul dans l'intersection Dumesnil/77^e Rue Est par les camions de l'entreprise;*
- *Stationner les camions en priorité sur le site de l'entreprise, sinon sur la rue de Grandpuits, sinon sur l'avenue Dumesnil, face au terrain de l'entreprise, le long de la cour latérale de résidences afin de minimiser l'impact au voisinage;*
- *Respecter la signalisation du stationnement sur rue pour les camions et les voitures des employés;*

Je demeure disponible pour toute question.

Bonne fin de journée,

Ernesto Salvador Cobos

Conseiller en consultations publiques

Direction